



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 94426

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le renouvellement du conventionnement tripartite dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) prévu par la note d'orientation budgétaire 2006 de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de la direction générale de l'action sociale (DGAS). Ce nouveau conventionnement qui reposerait sur de nouveaux critères de qualité suscite des interrogations au sein des établissements concernés. Ceux-ci craignent notamment que les mesures proposées ne leur apportent pas de moyens supplémentaires. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il pourrait prendre pour apporter une réponse adaptée à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94426

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5108